Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_536-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PRESS/DCG
Rapporteur : M. Thébault P.

B 2025-536 - Administration générale - Société Publique Locale Citédia Métropole - Rapport des représentants de Rennes Métropole - Année 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 16.130 du 2 juin 2016 relative à la participation de Rennes Métropole au capital de la SEM Citédia, à la désignation des représentants de Rennes Métropole et à l'autorisation d'adhésion à un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) ;
Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau.

EXPOSÉ

Sous réserve des dispositions particulières, l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet les sociétés publiques locales aux dispositions de l'article 1524-5 (complété par décret n° 2022-1406) du même code.

C'est en application de ces dispositions législatives qu'est présentée la synthèse du rapport

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_536-DE

des représentants de la Ville de Rennes au conseil d'administration de la Société Publique Locale Citédia Métropole, au titre de l'exercice 2024.

En accompagnement du transfert des compétences voirie et stationnement et pour disposer d'outils complémentaires pour mener à bien leurs projets en matière de gestion de services urbains, Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont décidé, en Conseils de juin 2016, la création d'une Société Publique Locale dénommée "Citédia Métropole".

Cette SPL a pour objet d'assurer, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, la gestion de services et d'équipements dans les domaines de la mobilité urbaine, du spectacle, de l'évènementiel, du tourisme, des sports et des loisirs, du développement économique, et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de développement territorial.

L'exercice 2024 n'a enregistré aucune modification dans la composition du capital de la SPL ; ainsi, au 31 décembre 2024, le capital social de la SPL Citédia Métropole s'élève à 800 000 € (10 000 actions au nominal de 80 €) et se répartit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valorisation en €	% du capital	Nombre de sièges administrateurs
Rennes Métropole	6 800	544 000	68,00%	5
Ville de Rennes	3 000	240 000	30,00%	2
St Jacques de La Lande	200	16 000	2,00%	1
/	10 000	800 000	100,00%	8

La société est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres dont cinq représentants de Rennes Métropole et deux de la Ville de Rennes.

I. Les principales activités et faits marquants de l'exercice 2024 :

* L'activité mobilité urbaine

Citédia Métropole agit en tant qu'opérateur pour le compte de Rennes Métropole dans le cadre d'une Concession de Service Public (2017-2026) portant sur l'exploitation de parcs de stationnement en enclos et en ouvrage (C-Park), de parcs de stationnement vélos (C-Park Vélo) et de l'activité d'autopartage (Citiz Rennes Métropole).

On notera pour l'année 2024 :

- C-Park : L'année 2024 a été marquée par des fluctuations significatives du chiffre d'affaires de la clientèle "horaire", avec une forte hausse au premier semestre (impact de la nouvelle grille tarifaire mise en place en juillet 2023 et de l'indisponibilité de la ligne b du métro) suivie d'un recul au second (remise en service de la ligne b et nouvelle grille tarifaire déjà appliquée sur le second semestre 2023).

  Ainsi, le chiffre d'affaires a marqué une progression de 17 % tandis que la fréquentation annuelle a baissé de 1 %.

- C-Park Vélo : nouveau record de souscription largement facilité par l'ouverture (depuis janvier 2023) de la souscription en ligne,

- Citiz Rennes Métropole : nouvelle hausse de 24 % du chiffre d'affaires sur l'année avec 1 393 adhésions supplémentaires pour 213 résiliations : ces chiffres illustrent l'engouement croissant pour l'autopartage qui s'inscrit dans une évolution des modes de

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_536-DE

mobilité et de coût d'usage, tant du segment particulier que du segment professionnel.

Pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole, la société gère à distance les accès à la cour taxi de la gare et l'exploitation d'un local sanitaire attenant (contrat de gestion 2022-2026).

En 2023, Citédia Métropole s'est également vu confier par la Ville la gestion du contrôle du stationnement payant sur voirie (pour une durée de 5 ans soit 2024-2028).

* L'activité Développement Économique

Citédia Métropole a signé une Concession de Service Public avec Rennes Métropole pour la gestion et l'animation du patrimoine immobilier économique métropolitain (2017-2024) soit 12 sites.

En 2024, le chiffre d'affaires est stable avec :

- Pépinières : lancement de CYKRED (en février) avec une montée en charge progressive de son taux d'occupation, baisse significative du taux d'occupation des pépinières dédiées au numérique (DIGITAL SQUARE et LA MAISON DE LA TECHNOPOLE) notamment liée à la difficulté pour les start-ups d'accéder à des financements externes, tendance générale à la baisse sur la quasi-totalité des sites en cohérence avec le recul du taux de création d'entreprises.
- Centres d'Affaires de Quartier : Maurepas et Blosne ont trouvé leur public dès 2023 (leurs taux d'occupation restent sur une tendance haute en fin d'année 2024 (84 et 89%) tandis que celui de Kennedy (47 %) s'explique par une offre de locaux moins attractive pour les porteurs de projet.

* L'activité Tourisme, sports et loisirs

La société gère la patinoire Le Blizz pour le compte de la Ville de Rennes dans le cadre d'une Concession de Service Public d'une durée de huit ans (2018-2025).

* L'activité Spectacle

L'année 2024 fut celle du renouvellement de la concession de service public des salles Le Liberté, L'Étage avec un transfert opéré de la SAEM Citédia Services à la SPL Citédia Métropole. Ainsi, une nouvelle concession de service public a été signée entre la SPL Citédia Métropole et la Ville de Rennes pour la période allant du 1er septembre 2024 au 31 aout 2029.

II. La situation financière de la société au 31 décembre 2024 :

/	2022	2023	2024	Évolution 24/23
Chiffre d'affaires	18 415 984 €	20 428 312 €	25 499 489 €	25 %
Total produits d'exploitation	18 520 802 €	20 809 077 €	25 824 099 €	24 %
Total Charges d'exploitation	17 769 985 €	20 067 857 €	24 659 174 €	23 %
Résultat d'exploitation	750 817 €	741 220 €	1 164 925 €	57 %
Résultat net	617 149 €	634 585 €	868 506 €	37 %
Capitaux propres	3 015 542 €	3 585 868 €	4 390 114 €	22 %

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_536-DE

Trésorerie nette	6 907 525 €	6 390 365 €	7 534 371 €	18 %

Les grandes lignes de la situation financière :

* Le chiffre d'affaires progresse de 25 % principalement sur le périmètre des contrats Mobilité (Parcs de stationnement, Autopartage, contrôle du stationnement en voirie : 84 % du chiffre d'affaires hors contributions et refacturations) et du nouveau contrat portant sur l'exploitation des salles Liberté/L'Étage (4 mois de l'année).

* La progression parallèle des produits et des charges d'exploitation traduit une montée en charge maîtrisée de l'activité.

* Le résultat net progresse pour atteindre un excédent de 868 506 € et porte les capitaux propres à 4 390 114 € au 31 décembre 2024.

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

A l'unanimité,

- d'approuver le rapport des représentants de Rennes Métropole au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Citédia Métropole, pour l'année 2024.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025